République Française - Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~
Délibération n°2021-15 du Comité syndical du Vendredi 16 Avril 2021

ACCORD POUR LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'INTENTION POUR UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE EN CŒUR D'HERAULT

L'an deux mil vingt et un, le seize avril 2021 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 7 avril 2021.

Etaient présents (en présentiel ou en visioconférence) ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI est représenté par Jacky PEREZ, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE est représenté par Marc CARAYON, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY est représenté par Dominique NURIT, Jean-Claude LACROIX est représenté par Marina BOURREL, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Marie PASSIEUX, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Montserrat MARK, Marie-pierre PONS,
Etaient également présents (en présentiel ou en visioconférence)	Martine BONNET, Pascal DELIEUZE, Daniel JAUDON, Françoise OLIVIER,
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 29– Votants : 25	

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Sydel précisant que le Syndicat de développement local du Cœur d'Hérault devra faire émerger, construire et contribuer à la mise en œuvre administrative et à la mise en cohérence des stratégies de développement local du territoire de projet dénommé « Pays Cœur d'Hérault » (annexe 1) dans les domaines économiques, urbanistiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif nécessaires à la mise en œuvre d'une Projet de développement durable du territoire de type Agenda 21 local ou Charte de Pays
Vu le Délibération n°2013-70 du Comité syndical du Vendredi 22 Novembre concernant l'approbation du nouveau projet de territoire du Pays Coeur d'Hérault 2014-2025,

Considérant la volonté de l'Etat de mettre en place un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le vendredi 2 Avril 2021,

Il est rappelé ce qui suit,

Les Contrats de relance et de transition écologique doivent :

- *Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.*
- *Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)* » Extraits du site internet de l'ANCT.
~~~~~~

L'objectif commun est de finaliser une première version de ce contrat en juin 2021 suivant la méthodologie exposée en annexe, première version qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Le contrat proposera une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement et d'aménagement durables, d'éducation, de jeunesse, de cohésion et d'inclusion sociales, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture et d'alimentation ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

En y inscrivant l'ensemble des projets d'investissement portés par le territoire avec l'ambition de servir les orientations stratégiques du projet de territoire « Le Pays rêvé », notamment ses 6 défis, qui bénéficieront de manière privilégiée des concours financiers de l'État, ce contrat de relance et de transition écologique constituera le gage du renforcement du projet du territoire du Pays Coeur d'Hérault et de sa cohésion, laquelle est essentielle à son développement.

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets ont déjà été financés sur le territoire du Cœur d'Hérault, pour les exercices 2019/2020, dans le cadre du plan de relance et notamment de la DSIL « plan d'urgence » parmi lesquels on peut citer :

– le **Pôle d'échange routier multimodal de Gignac** (coût de l'opération 2 700 000 € - DSIL, 534 712 € soit 20 %) portée par Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.
– la **Maison de santé pluridisciplinaire de Lodève** (coût de l'opération 3 040 000 € - DSIL, 773 000 € soit 25 %) portée par la Commune de Lodève
– **l'accueil de loisirs de Canet** (coût de l'opération 1 032 500 € - DSIL 139 796 € soit 13,5 %) portée par la Communauté de communes du Clermontais

Pour l'année 2021, d'autres projets qui pourraient être financés dans le cadre de la DSIL du plan de relance et des appels à projets déjà lancés ou en cours de lancement, ont d'ores et déjà été identifiés :

- Travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics estimés à plus de 3 millions d'euros,
- Travaux de création, d'amélioration, de rénovation ou de sécurisation de bâtiments et d'équipements communaux et intercommunaux estimés à 14 millions d'euros,
- Travaux d'aménagements et d'embellissement d'espaces publics, de cheminements doux et de voiries estimés à 6,6 millions d'euros.

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du contrat, en fonction de ses besoins et de ses capacités, le Cœur d'Hérault a sollicité un accompagnement du CEREMA pour le volet « indicateurs et évaluation *in itinere* » du CRTE.

Sous l'égide du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et de l'État, le suivi des travaux sera effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large qui concourt à la vitalité du territoire, afin que ce nouveau contrat de relance et de transition écologique puisse concourir à l'émergence de nouvelles perspectives transversales, stratégiques et cohérentes.

Le Préfet de l'Hérault Jacques Witkowski	Le président du Pays Cœur d'Hérault Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault Jean-François SOTO
Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais Claude REVEL	Le Président due la Communauté de Communes du Lodevois et Larzac Jean-Luc REQUI
Le Président du Conseil départemental de l'Hérault Kleber Mesquida	La Présidente du Conseil régional Occitanie Carole Delga

annexe au protocole d'intention sur l'élaboration du CRTE

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

Pays Cœur d'Hérault

Méthodologie pour l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Cœur d'Hérault

• Rappel des objectifs du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Extraits du site internet de l'ANCT :

- *Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.*
- *Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...) »*

• Le contexte local

→ **L'espace Pays est retenu par l'Etat pour** la signature du CRTE, notamment eu égard aux grandes orientations qui sont produites à ce niveau territorial :

- **Un projet de développement déjà existant** (« le Pays rêvé ») et en cours d'actualisation en ce début de mandat,
- **Des programmes et schémas réalisés à cette même échelle :** SCoT, Plan climat, Programme alimentaire, charte forestière,
- **Une organisation qui s'est structurée à cette même échelle :** le syndicat centre Hérault, la mission locale jeunes...
- **Des politiques contractuelles en cours et signées à cette échelle** : CLS, CGEAC, Programmes européens Leader, programme FEDER, contrat régional...
- Un certain nombre d'éléments sont déjà en place pour élaborer le CRTE : outre le projet de développement en cours d'actualisation, **le Conseil de Développement** est opérationnel et pourra réaliser l'interface avec la société civile. Pour **le volet coopération** qu'exige le CRTE, le Pays est déjà en discussion avec la Métropole de Montpellier (élaboration d'une accord cadre en cours) et avec les Programmes Alimentaires de Territoire **(PAT) voisins** dans le cadre de son propre PAT.

→ **Le Président du Pays a rappelé lors de la séance de travail organisée en Sous-Préfecture de Lodève le 2 mars 2020** qu'il proposait un cadre de cohérence à cette échelle du Pays mais qu'il convient aussi de respecter des fonctionnements lorsque les contrats sont déjà en place.
A cette même réunion, Monsieur le Sous-Préfet a exprimé la volonté que le CRTE intègre les futurs contrats (ex Petites villes de demain) ainsi que certains programmes existants : le CLS, la CGEAC, le contrat de ville de lodève ...

- **Méthode proposée**

→ **Signature d'un accord de principe** permettant d'acter l'engagement des parties pour élaborer le CRTE à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, la méthodologie et le calendrier de travail

→ Actualisation du **projet de territoire 2014-2025** (« le pays rêvé ») afin de prendre en compte les évolutions récentes et la demande du territoire (consultation des interco, des Communes, partenaires, des acteurs locaux, du Conseil de développement et des habitants)

→ Recensement synthétique puis **intégration des orientations des schémas et contrats existants** : PADD du SCOT, PCAET, schéma de mobilité, schéma directeur cyclable, Charte forestière, PAT.., dans les orientations du projet de territoire

→ **Prise en compte des projets de territoire des 3 EPCI** (projet de la vallée 3D (CCVH), Projet de territoire du Clermontais (CCC), PADD du PLUI du Iodévois et Larzac (CCLL)).

→ Elaboration d'une **pré-maquette financière** avec les projets structurants intercommunaux et communaux, au moins sur les 2 premières années (enquête à réaliser aussi auprès des communes)

→ **Rédaction et finalisation du Projet de territoire** du Cœur d'Hérault « le Pays rêvé 2.0 »

→ **Délibérations des EPCI** sur le projet de territoire

→ **co-rédaction avec l'Etat du projet** de Contrat de relance et de Transition du Cœur d'Hérault **en lien avec le CPER**

→ **Signature du CRTE**

- **Calendrier**

- Signature du protocole d'intention
- Actualisation du Projet de territoire
- Intégration des orientations des Schémas
- Prise en compte des projets de territoire des EPCI
- Finalisation du Projet de territoire « Le Pays rêvé 2.0 »
- délibérations des EPCI
- Pré-maquette - programme d'actions
- co rédaction du CRTE
- Signature du CRTE

